

Entretien Professionnel C'est pire en 2017

Toulouse, le 14 février 2017



Les raisons de le boycotter !

En 2016, la CGT appelait déjà à un boycott de l'entretien professionnel, suite au passage en force du gouvernement sur le protocole PPCR conduisant à une nouvelle régression en terme de reconnaissance professionnelle.

L'année 2017 ne fait que confirmer et amplifier ces régressions.
Dès cette année les contrôleurs se voient privés de toute réduction d'ancienneté.

En 2018, l'ensemble des agents A,B,C seront concernés, avec une montée en puissance de la subjectivité et de l'arbitraire.

Le tableau synoptique ainsi que les appréciations littérales deviendront ainsi le principal critère de sélection pour les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude.

Nous rappelons que l'entretien professionnel est au centre de la mise en place, par le gouvernement, de 2 outils de management : le **PPCR** (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) qui menace notre statut et le **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) qui créent un régime indemnitaire inégalitaire. Dans un contexte de dégradation de conditions de travail, l'entretien professionnel favorisera d'autant plus la mise en concurrence des agents.

La CGT Finances Publiques a toujours affirmé son opposition à toutes formes d'individualisation de la rémunération liée au mérite et à l'évaluation, ainsi qu'à tous les éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières. **La CGT est attachée au principe de la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit s'opérer dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.** La reconnaissance de l'engagement des agents dans le plein accomplissement des missions de service public doit être réelle, et ne pas être freinée pour des raisons budgétaires au travers du contingentement des avancements.

Les entretiens professionnels se tiendront du 16 février au 17 mars.

Déroulement de l'entretien professionnel 2017 (gestion 2016) avec deux dispositifs différents selon la catégorie :

- ✓ pour les agents de catégorie B, l'appréciation de la valeur professionnelle ne se traduira plus par l'attribution de réduction-majoration d'ancienneté. Ils seront attributaires de la valeur "référence" (REF) et aucune valorisation, pénalisation, mention d'encouragement ou d'alerte ne pourra leur être attribuée ;
- ✓ pour les agents des catégories A et C, l'appréciation de la valeur professionnelle pourra se traduire par l'attribution de réduction-majoration d'ancienneté (R1 ou R2).



**C'EST PLUS QUE JAMAIS L'ARBITRAIRE QUI TROUVE SA PLACE DANS
L'EVALUATION INDIVIDUELLE !**

**EN BOYCOTTANT L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL,
CHOISISSEZ DE SORTIR DE CE DISPOSITIF SUBJECTIF ET DANGEREUX !
BOYCOTTER ? C'EST TOUT SIMPLE !**

Mode d'emploi : boycott de l'entretien professionnel

La CGT rappelle que l'entretien professionnel n'est pas obligatoire pour l'agent (confère la procédure p.59 de l'instruction du 5/01/2017).

☉ L'évaluateur a l'obligation de proposer un entretien, par écrit (par mail...) précisant la date et l'heure ;

☉ Si l'agent ne se présente pas au rendez-vous, le chef de service doit lui adresser une note écrite (par mail...) pour constater l'absence et lui fixer un autre rendez-vous, **sauf s'il a exprimé par écrit son refus de participer à l'entretien.**

L'agent peut donc dès la 1^{ère} proposition de date pour l'entretien, envoyer un courrier en utilisant le modèle ci-joint qui permet de bien montrer la dimension collective de l'action :

« Je vous informe de mon refus de participer à l'entretien professionnel individuel que vous m'avez proposé concernant l'année de gestion 2016.

L'entretien n'ayant aucun caractère obligatoire pour l'agent, il est de mon droit de ne pas y participer.

Je refuse de rentrer dans une logique de mise en compétition des agents, de casser les notions de solidarité, d'entraide et de coopération entre eux.

Au même titre que mes collègues, je tiens à défendre l'ensemble des missions de notre administration. Cette démarche n'est pas destinée à s'opposer à vous, qui subissez également ce système pernicieux.

Elle s'inscrit dans un mouvement collectif d'opposition ».

☉ S'il reçoit malgré tout une 2^{ème} convocation (non obligatoire), il peut utiliser le même modèle de courrier ou ne rien faire.



Attention ! L'action de boycott ne prive en aucune façon l'agent, bien au contraire, de contester l'évaluation via le recours hiérarchique, puis le recours en CAPL, puis en CAPN.

La CGT appelle donc à rester très vigilant sur le contenu du compte-rendu de l'entretien professionnel qui sera fait dans tous les cas (boycott ou non).

N'hésitez pas à contacter les représentants CGT Finances Publiques 31 pour vous aider dans toutes les étapes de l'entretien professionnel

Catégorie A

Jean-Jacques BERGOUGNOUX : jean-jacques.bergougnoux@dgfp.finances.gouv.fr

Caroline VEGA : caroline.vega@dgfp.finances.gouv.fr

Catégorie B

Maïté SERENA : marie-therese.serena@dgfp.finances.gouv.fr

Henri CATHALA : henri.cathala@dgfp.finances.gouv.fr

Thierry DELARCHE : thierry.delarche@dgfp.finances.gouv.fr

Maurice QUASHIE : maurice.quashie@dgfp.finances.gouv.fr

Catégorie C

Marie-Christine PREVOST : marie-christine.prevost@dgfp.finances.gouv.fr

Isabelle PERRET : isabelle.perret@dgfp.finances.gouv.fr

Brigitte NABET : brigitte.nabet@dgfp.finances.gouv.fr

Nadine GLEIZES : nadine.gleizes@dgfp.finances.gouv.fr

Ou les militants CGT présents sur vos sites

La CGT invite les agents à débattre d'un boycott collectif, par service, de l'entretien qui ne signifierait pas le refus d'un dialogue professionnel avec les chefs de service mais le refus d'un tel dialogue connecté à l'évaluation individuelle conditionnant notre rémunération.



Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

cgt.drifip31@dgfp.finances.gouv.fr